



À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 06 janvier 2015, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Renée Thiboutot, Sébastien Bélisle, Louis Côté, Yves Dubé et Richard Mailloux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents: monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Jocelyn Caron, directeur des travaux publics; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme, ainsi que mesdames Valérie Schoeneich, trésorière et Ginette Coulombe, secrétaire.

2015-01 Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2015-02 Le procès-verbal de la séance spéciale de décembre ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale de décembre soit adopté tel que rédigé.

2015-03 Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2014, au montant de 925 048,72 \$.

2015-04 Il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que des remerciements soient adressés aux membres de la Brigade de prévention des incendies de La Sarre afin de souligner leur disponibilité et leur implication lors de la course des lutins, le 20 décembre dernier.

À la période réservée au «Suivi de dossiers», monsieur Houde mentionne la qualité de l'intervention et le dévouement déployé par le directeur adjoint aux travaux publics, monsieur Richard Michaud, lors du bris d'un compresseur au Colisée survenu le 23 décembre dernier.

2015-05 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera présenté, dit règlement décrétant l'engagement de professionnels et autorisant l'emprunt d'une somme de 300 000 \$.

2015-06 AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera présenté, dit règlement autorisant l'emprunt d'une somme de 600 000 \$ pour la réfection d'édifices et des travaux de voirie.



ATTENDU QUE la Société et la Municipalité désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

ATTENDU QUE la Société et la Municipalité peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

2015-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'entériner l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de La Sarre et l'Office municipal d'habitation de La Sarre, dite entente relative au *Programme de supplément au loyer*, dans le cadre du *Programme AccèsLogis*.

Le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que le directeur général et greffier, monsieur François Casaubon sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2015-08

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que la Ville de La Sarre autorise l'Office municipal d'habitation de La Sarre à gérer en son nom le *Programme de supplément au loyer* dans le cadre du *Programme Accès-Logis* et qu'elle s'engage à en défrayer 10 % des coûts.

2015-09

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu que soit modifiée la résolution 2013-09 afin d'y ajouter le lot 3 543 977. La résolution amendée devra désormais se lire comme suit :

... et le don des terrains désignés au cadastre par les numéros 3 543 977, 3 543 978, 3 543 979 et 3 543 980 d'une valeur au rôle de 70 000 \$.

2015-10

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu que des félicitations soient adressées à nos cols bleus pour leur professionnalisme et la qualité du déneigement effectué pendant la période des Fêtes, plus particulièrement à Noël.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a instauré un mécanisme de révision permanente des programmes gérés par l'État avec la création d'une commission, afin d'assurer une gestion plus rigoureuse et responsable des dépenses publiques et s'attaquer de façon plus durable au déficit structural du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la Commission permanente des programmes du gouvernement du Québec visent les objectifs suivants :

- Assurer que les programmes répondent à un besoin prioritaire des citoyennes et des citoyens et qu'ils relèvent de la mission de l'État ;



- Vérifier si les programmes sont administrés de manière efficace et efficiente et si la structure de gouvernance en place est appropriée ;
- Assurer que le mode de financement des programmes est adéquat et conforme à la capacité de payer des citoyennes et des citoyens ;
- Assurer que les programmes sont soumis à un processus continu ;

CONSIDÉRANT QUE toute organisation ou association peut acheminer un mémoire à la Commission de révision permanente des programmes;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été créée en 1978 avec la mission d'assurer la protection du territoire agricole. Son mandat est essentiellement de :

- Décider des demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, au lotissement et à l'aliénation d'un lot de même qu'à l'inclusion d'un lot à la zone agricole ;
- Délivrer les permis d'exploitation requis pour l'enlèvement du sol arable et du gazon ;
- Surveiller les permis d'exploitation requis pour l'enlèvement du sol arable et du gazon ;
- Surveiller l'application de la loi en procédant aux vérifications et aux enquêtes appropriées et, s'il y a lieu, en assurant la sanction des infractions ;
- Conseillers le gouvernement sur toute question relative à la protection du territoire agricole ;
- Émettre un avis sur toute question qui lui est référée en vertu de la loi ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 2.1 de l'article 5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec doivent inclure dans le schéma d'aménagement et développement révisé, des orientations d'aménagement et d'urbanisme, compatible avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricole en zone agricole permanente et dans ce cadre, la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles;

CONSIDÉRANT QU'il existe deux organismes gouvernementaux (provincial et municipal) ayant des orientations poursuivant les mêmes objectifs sans tenir compte de la mission du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);

CONSIDÉRANT QUE chaque territoire de MRC possède des caractéristiques différentes au niveau du type d'agriculture, de l'occupation du territoire, des activités économiques, etc.;



2015-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu d'accepter la demande de permis pour une nouvelle enseigne au commerce 5-10-15 sis au 65, 5^e Avenue Est.

2015-13

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu de renouveler l'adhésion de la municipalité à l'Union des municipalités du Québec et d'acquitter à cette fin la somme de 4 484.58 \$.

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec a élaboré un «Programme de cadets de la Sûreté» qui consiste à l'embauche de 2 cadets policiers pour la période estivale 2015 s'ajoutant aux effectifs habituels ;

CONSIDÉRANT QUE les employés embauchés en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et que ces derniers font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Sarre souhaite obtenir les services offerts dans le cadre dudit programme, la Sûreté du Québec agissant à titre d'employeur et de responsable des cadets ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de partenariat présentée par la Sûreté du Québec relativement à la fourniture de service des cadets ;

2015-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'entériner l'entente de partenariat à intervenir entre le ministre de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec et la Ville de La Sarre, concernant la fourniture de service des cadets pour la période estivale 2015 pour la somme de 10 000 \$, et dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante.

- D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre l'entente susmentionnée.

2015-15

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu qu'afin de soutenir la Fondation du Docteur-Jacques-Paradis dans sa campagne 2015-2017, la Ville de La Sarre s'engage à y contribuer pour une somme de 23 028 \$, répartie en 3 versements annuels de 7 676 \$ chacun.

2015-16

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu qu'afin de soutenir la Fondation de l'UQAT dans sa 4^e campagne majeure de levée de fonds, la Ville de La Sarre contribue pour une somme annuelle de 7 676 \$ pour les trois prochaines années, soit 2015-2016-2017.

2015-17

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu que la Ville de La Sarre



contribue au Programme de bourses d'excellence de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (FUGAT), à raison d'une bourse annuelle de 1000 \$ pour les trois prochaines années, soit 2015-2016-2017.

2015-18

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'entériner la composition du nouveau conseil d'administration de la Brigade de prévention des incendies pour 2015, constitué des pompiers suivants :

Luc Goudreau, directeur
Réal Goudreau, assistant directeur
Émile Poirier, 1^{er} Capitaine
André St-Aubin, 2^e Capitaine
Jocelyn Lavoie, 3^e Capitaine
Robert Beauchemin, 1^{er} Lieutenant
Sylvain Poirier, 2^e Lieutenant
Yves Fortin, 3^e Lieutenant

2015-19

Il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu que la séance soit levée.


Normand Houde,
Maire

François Casaubon,
Greffier



Le 10 Mars 1924, à 10 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le Maire, pour délibérer sur les propositions de M. le Préfet de la Seine relatives à la réorganisation du service des pompes funèbres.

Après avoir entendu le rapport de M. le Préfet de la Seine, le Conseil Municipal a décidé d'adopter les propositions de M. le Préfet de la Seine relatives à la réorganisation du service des pompes funèbres.

Le Conseil Municipal a également décidé d'adopter les propositions de M. le Préfet de la Seine relatives à la réorganisation du service des pompes funèbres.

Le Conseil Municipal a également décidé d'adopter les propositions de M. le Préfet de la Seine relatives à la réorganisation du service des pompes funèbres.

Le Conseil Municipal a également décidé d'adopter les propositions de M. le Préfet de la Seine relatives à la réorganisation du service des pompes funèbres.